

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2023/087**

SAISON CULTURELLE N° 6 – CONTRAT DE CESSION « PINOCCHIO »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 6 ;

D É C I D E

- ARTICLE 1 :** de **SIGNER** un contrat de cession de spectacle avec la société « ID Proscenium », sise 17, galerie des Variétés 75002 PARIS représentée par M. Lénaïc LEBRUN, gérant, pour le spectacle « Pinocchio le conte musical », le 17 décembre 2023 à 18h, Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.
- ARTICLE 2 :** Le montant s'élève à **11 580 € HT** soit **12 216,90 € TTC** hors transport, restauration et hébergement.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 7 septembre 2023.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉCISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 7 SEP. 2023
ET PUBLICATION LE - 7 SEP. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

